

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 juin 1963.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
à la suite de la mission effectuée par une délégation de cette
Commission en Israël, du 21 avril au 1^{er} mai 1963, relative
aux conditions de la mise en valeur du territoire et aux formes
d'organisation économique et sociale du secteur agricole,*

Par MM. Roger HOUDET, Octave BAJEUX, Victor GOLVAN,
Charles NAVEAU, Guy PASCAUD, François PATENOTRE
et Charles SURAN,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajoux, Jean Bardol, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, Jean Errecart, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Roger du Halgouet, Yves Hamon, Roger Houdet, René Jager, Michel Kauffmann, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Henri Longchambon, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôte, Pierre Patria, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Lucien Perdereau, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Abel Sempé, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Henri Tournan, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

SOMMAIRE

	Pages.
Avant-propos	3
1. — Objet de la mission et composition de la délégation.....	3
2. — Itinéraire et programme.....	5
3. — Observations liminaires.....	9
CHAPITRE I^{er}. — Les structures et caractères généraux de l'agriculture israélienne	12
I. — Les données physiques de base.....	12
II. — Les fondements de la politique de développement agricole.....	13
III. — La production agricole.....	14
IV. — La commercialisation des produits agricoles.....	15
V. — Les résultats obtenus.....	16
VI. — Les structures et les méthodes du développement agricole.....	17
VII. — Les échanges extérieurs : Israël et le Marché Commun....	18
CHAPITRE II. — Les différentes formes d'entreprises	21
I. — L'agriculture privée : les exploitations individuelles.....	22
II. — L'agriculture collective : le kibboutz.....	23
III. — L'agriculture coopérative : le moshav-ovdim, le moshav shitoufi	26
CHAPITRE III. — L'expérience de développement agricole : la planification de la colonisation	29
A. — La propriété nationale du sol.....	31
B. — L'aménagement des eaux.....	32
C. — La planification de la colonisation et les zones de développement	35
D. — L'orientation des productions.....	40
Conclusions	42
Notice bibliographique	46

AVANT-PROPOS

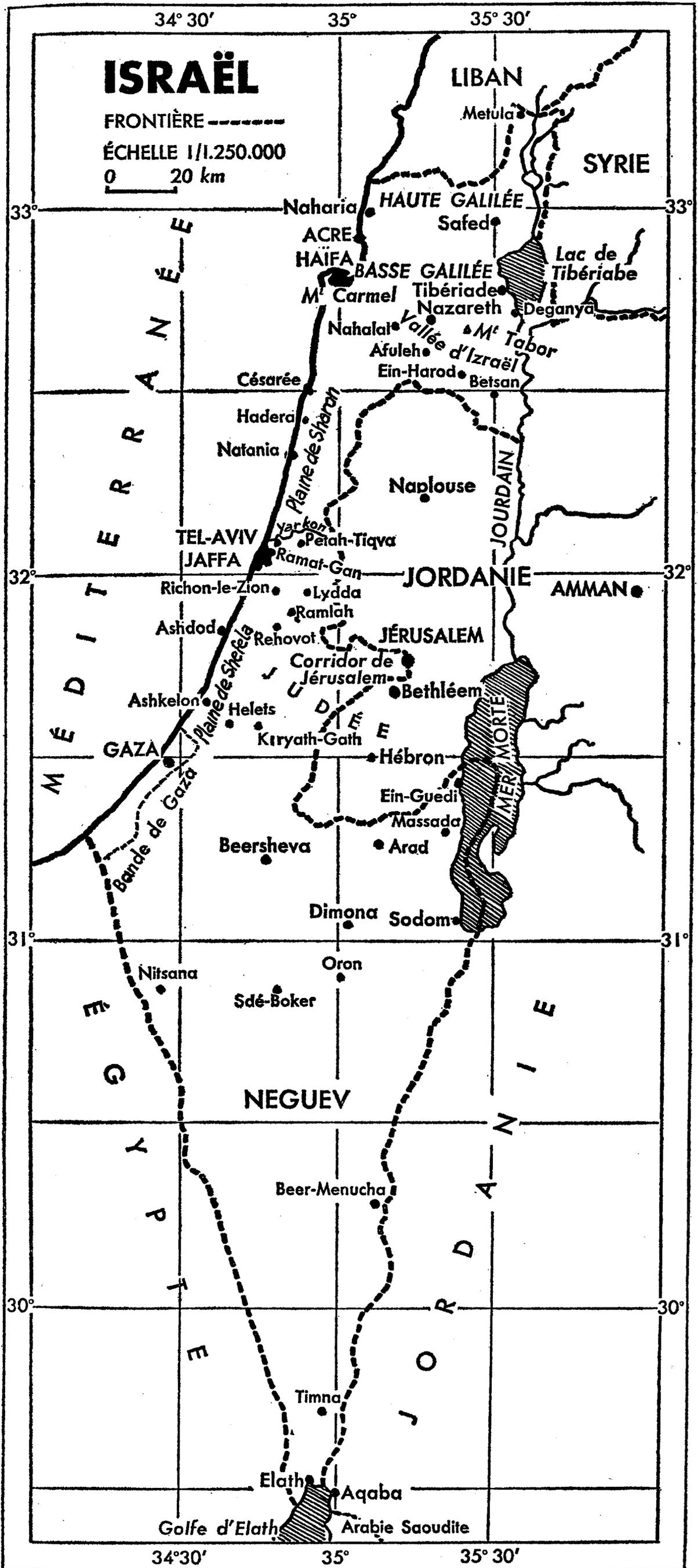
1. — **Objet de la mission et composition de la délégation.**

Le présent rapport a pour objet de rendre compte au Sénat de la mission d'information agricole effectuée en Israël du 21 avril au 1^{er} mai 1963 par une délégation de la Commission des Affaires économiques et du Plan. Cette mission avait pour objet d'étudier « les conditions de la mise en valeur du territoire et les formes d'organisation économique et sociale du secteur agricole ».

Conduite par M. Roger Houdet, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture, la délégation comprenait MM. Octave Bajeux, Victor Golvan, Charles Naveau, Guy Pascaud, François Patenôtre et Charles Suran, Sénateurs. M. Raymond Brun, Sénateur, s'était joint à titre personnel à la délégation, qui était accompagnée de M. Yves Malgrain, Administrateur des Services du Sénat.

L'intérêt très vif suscité dans le monde entier par l'expérience israélienne, les circonstances exceptionnelles du développement économique et, singulièrement, du développement agricole de ce pays à la fois si neuf et si chargé d'histoire, l'originalité et la diversité des formules mises en œuvre, enfin les liens étroits d'amitié qui unissent cet Etat à la France, sont autant de raisons qui ont incité votre Commission à « faire le point » et à apporter les éléments d'une information que les membres de la délégation veulent objective et d'une réflexion qu'ils souhaitent féconde.

Le voyage qui conduisit successivement la délégation à Tel Aviv, Jérusalem, Kiryath Gath et Dimona, dans la spectaculaire zone de développement du Lakkish, à Beer Sheva « porte du désert » du Neguev, Sodome aux bords de la mer Morte, puis vers le Nord, en Galilée, dans la riche vallée du Jourdain et dans la zone de colonisation montagnaise des frontières de Syrie et du Liban, se déroula de la façon suivante :



2. — Itinéraire et programme.

Partie d'Orly dans la matinée du dimanche 21 avril, la délégation fut accueillie à l'aérodrome de Lydda-Tel Aviv par M. Dallier, Conseiller de l'Ambassade de France, M. Avril, Attaché commercial, M. Ben Eliezer, Vice-Président de la Knesset (Parlement israélien), M. Iaich, directeur de la division d'Europe occidentale au Ministère des Affaires étrangères, et M. Bavli, du Département économique de ce même ministère.

Lundi 22 avril :

Dès le matin, la délégation s'est rendue à Jérusalem, capitale et centre spirituel et culturel d'Israël. Elle visita l'Université hébraïque, magnifique réalisation située dans un vaste « campus » en dehors de la ville et qui compte quelque 8.000 étudiants répartis dans les diverses Facultés, dont une Faculté d'Agriculture. Un grand nombre de ces étudiants sont originaires des jeunes Etats d'Afrique noire.

Puis, la délégation se rendit à l'émouvant Centre commémoratif érigé à la mémoire des six millions d'Israélites victimes du nazisme, où siège un Institut de recherches sur les persécutions.

Elle eut, ensuite, une séance de travail avec M. Allon, Directeur du Département économique du Ministère des Affaires étrangères, qui traita notamment du problème des relations commerciales d'Israël avec les Pays de la Communauté économique européenne ; puis elle participa au déjeuner offert en son honneur par M. Eshkol, Ministre des Finances, devenu depuis lors Premier Ministre.

Mardi 23 avril :

Dans la matinée, la délégation s'est rendue à l'Institut national d'Horticulture de Beit Dagon où M. Kurt Mendel lui exposa l'organisation de la recherche agronomique, puis à l'Institut national d'Agriculture de Rehovot, où M. Zvi Cat traita de l'organisation de l'Enseignement agricole, puis du problème de la colonisation et de la planification rurale.

Elle s'entretint ensuite avec M. Doron, directeur de l'un des Centres de la coopérative « Tnouva », grande centrale d'approvisionnement et de vente des produits agricoles.

Elle fut ensuite accueillie par M. le Professeur W. Taub et Mme Stern à l'Institut de Science Weizmann de recherches pures et appliquées dans le domaine des Sciences exactes.

Ce fut ensuite la visite de *Kiryat Gat*, l'un des centres importants de la zone de développement et de colonisation de Lakhish, où les principaux responsables firent à la délégation un exposé passionnant des problèmes de la colonisation agricole et de l'intégration sociale.

Mercredi 24 avril :

Visite de la ville de *Dimona*, important centre industriel de colonisation créé il y a sept ans et qui compte actuellement plus de 15.000 habitants, dont un grand nombre sont des immigrants originaires du Maroc, de Tunisie et d'Algérie.

Visite de *Sodome*, aux bords de la mer Morte, où se trouve, à côté d'importants gisements de phosphates, une des principales sources de richesses minérales d'Israël (brome, iode, potasse).

Retour à Beer Scheva dans la soirée.

Jeudi 25 avril :

De Beer Scheva, la délégation a gagné Jérusalem où, malgré le couvre-feu, elle a pu, grâce à l'intervention du Consul de France, passer en zone jordanienne, visiter la vieille ville et les lieux saints, se rendre à Béthléem.

De retour à Tel Aviv dans la soirée, elle était accueillie à dîner par Son Excellence M. Jean Bourdeillette, Ambassadeur de France.

Vendredi 26 avril :

Visite de l'*Ecole d'agriculture de Mikveh Israël*, fondée en 1870 par des Français. La délégation fut reçue par M. Malchim, Directeur, M. Elmaleh, Président de l'Alliance juive, M. Teynier, Conseiller culturel à l'Ambassade de France.

Visite du *Kibboutz Giv'at Chaïm*, doté d'un centre industriel de transformation (conserverie, jus de fruits).

Visite de *Moshav Kfar Yehoshua*, fondé en 1927 et groupant 650 personnes réparties en 90 exploitations.

Arrivée dans la soirée à *Safed*, la délégation s'entretint avec M. Rosenmann, Directeur du projet de développement de la zone montagneuse.

Samedi 27 avril :

Visite du *Kibboutz de montagne Yiftah*, sous la conduite de M. Chamir, Directeur départemental de colonisation montagneuse.

En se rendant au *Kibboutz Ein Guev*, situé aux bords du lac de Tibériade, la délégation put visiter le Mont des Béatitudes et Capharnaüm.

Dans la soirée, la délégation visita le *Kibboutz Ginossar*, auquel appartient M. Yigal Allon, Ministre du Travail.

Dimanche 28 avril :

Visite du *Moshav Meiron*, puis de *Korazim*, l'un des postes de l'organisation Nahal, qui groupe aux zones frontières les jeunes pionniers combattants et combine l'entraînement militaire avec les travaux agricoles.

Visite des installations de la *conduite d'eau de Tabgha*, l'un des principaux projets du programme de planification des eaux. La réalisation de ce projet doit permettre l'amenée des eaux du Jourdain dans le Neguev en 1965.

Cette journée se termina par la visite de Nazareth et Tiberias.

Lundi 29 avril :

La délégation se rendit de *Safed* à *Haïffa* où elle put assister à l'impressionnant défilé militaire du XV^e anniversaire de l'Indépendance d'Israël, qui avait attiré une foule énorme, jeune et enthousiaste. Elle rentra dans la soirée à Tel Aviv après avoir visité le mont Carmel et les fouilles archéologiques de Césarée.

Mardi 30 avril :

Dans la matinée, entretiens avec M. Izakson, Président de la Fédération des fermiers israéliens (agriculture privée), qui retint la délégation à déjeuner.

Dans l'après-midi, séance de travail avec les hauts fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture.

Dans la soirée, la délégation était reçue à dîner par le Général Dayan, Ministre de l'Agriculture.

Mercredi 1^{er} mai :

Dans la matinée, la délégation, qu'étaient venus saluer à l'aérodrome Son Excellence M. Jean Bourdeillette, Ambassadeur de France, M. Ben Eliezer, vice-président de la Knesset, MM. Amir et Bavli, du Département économique du Ministère des Affaires étrangères, quittait Tel Aviv pour Athènes et Paris.

*
* *

Grâce à l'amabilité de Son Excellence M. Walter Eytan, Ambassadeur d'Israël à Paris, et de M. Moshé Boaz, Conseiller économique à l'Ambassade d'Israël, la délégation avait pu, dès avant son départ, disposer d'une large information qui lui permit de préparer utilement sa mission.

La parfaite organisation du voyage, qui fut assurée par M. Pouchard, Conseiller commercial à Tel Aviv, en collaboration avec les Ministères des Affaires étrangères et de l'Agriculture d'Israël, a permis à la délégation, non seulement de voir un certain nombre de réalisations caractéristiques de l'expérience de développement agricole israélien, mais aussi de prendre, dans un climat de particulière cordialité, d'intéressants contacts avec les personnalités du Gouvernement, de l'Administration, de l'Université et des diverses organisations agricoles.

La délégation a été particulièrement sensible à l'aimable accueil qu'elle a reçu de M. Lévi Eshkol, alors Ministre des Finances, du Général Dayan, Ministre de l'Agriculture, de Son Excellence M. Bourdeillette, Ambassadeur de France, et de M. Izakson, président de la Fédération des fermiers israéliens.

Qu'il lui soit permis d'exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui, tant du côté israélien que du côté français, ont contribué à la préparation de cette mission et en ont facilité le déroulement, tout spécialement à M. Pouchard, Conseiller commercial de France en Israël, à M. S. Amir et M. Bavly, hauts fonctionnaires du Ministère israélien des Affaires étrangères, qui l'ont accompagnée dans ses déplacements, et à la compétence et à l'amabilité desquels les membres de la délégation se plaisent à rendre hommage.

3. — Observations liminaires.

Pour comprendre les traits essentiels de l'expérience israélienne, un bref rappel historique paraît indispensable.

Dispersé dans le monde à la suite des multiples invasions que connut son pays, le peuple juif de la « Diaspora » devait continuer à regarder la terre d'Israël comme le centre irremplaçable de son existence nationale. Les Juifs ne coupèrent jamais les liens qui les unissaient à leur patrie et furent soutenus à travers les âges par la vision messianique d'un retour imminent au pays d'Israël. « Voici que je vais prendre les enfants d'Israël parmi les nations où ils sont allés », dit l'Éternel. « Je vais les rassembler de tous côtés et les ramener sur leur sol. Et j'en ferai une seule nation dans mon pays et dans les montagnes d'Israël » (Ezéchiël, chap. 37).

Le renouveau juif contemporain qui devait aboutir à l'indépendance d'Israël est donc d'abord l'expression moderne du lien séculaire qui unit le peuple juif à sa terre. Une nation dispersée dans le monde a gardé avec son héritage sa vocation véritable de peuple élu. Ce renouveau est également une manifestation des mouvements de libération nationale qui se firent jour au xix^e siècle.

A partir de 1880, le mouvement sioniste, fondé par Théodore Herzl, vise à implanter à nouveau le peuple juif sur la terre de ses ancêtres et à obtenir la reconnaissance des droits du peuple juif sur la Palestine.

A l'idée du « retour » est liée l'idée de la régénération des Juifs par le travail : les fondateurs du sionisme veulent créer sur le sol ancestral une société nouvelle et non une réplique des Communautés juives dispersées, qui étaient caractérisées par une répartition défectueuse de la main-d'œuvre ; « *le retour à la terre* » *constituera donc, dès le début, une des idées forces du mouvement sioniste.*

Le « retour » commença modestement dès les années 1880. Au début du xx^e siècle, quelques dizaines de milliers de Juifs, originaires surtout d'Europe centrale et orientale, s'étaient déjà installés sur des terres le plus souvent achetées aux Arabes. En 1910, un certain nombre de pionniers, imbus des idées tolstoïennes, fondèrent la première exploitation collective à Deganya, au Sud du lac de Tibériade.

En 1917, la « Déclaration Balfour », promettant l'établissement en Palestine d'un « Foyer national pour le peuple juif », devait ouvrir de nouvelles perspectives à l'immigration juive, et partant, à l'entreprise sioniste en Palestine. Aussi la fin de la première guerre mondiale marqua-t-elle le début d'une nouvelle vague d'immigration.

Les dix années qui précèdent la déclaration de l'indépendance de l'Etat d'Israël sont placées, en ce qui concerne l'immigration, sous le signe de la politique restrictive appliquée par les autorités mandataires britanniques.

En 1947, devant les difficultés graves que pose le maintien de l'ordre en Palestine, la Grande-Bretagne soumet le problème palestinien aux Nations-Unies, qui adoptent un projet de partage du pays. L'opposition de la Ligue arabe à ce projet marque le début des hostilités entre les Juifs et les Arabes.

Le 15 mai 1948, date à laquelle prend fin le mandat britannique sur la Palestine, l'Etat d'Israël proclame son indépendance. Il comptait alors plus de 600.000 Juifs.

La guerre se termine en juillet 1949 par un accord d'armistice, les frontières d'Israël étant arrêtées sur les lignes d'armistice.

Ayant acquis le droit de vivre, l'Etat d'Israël proclamait, par la loi du Retour, le pays ouvert à l'immigration des Juifs de tous les pays où ils sont dispersés. Une expérience de développement dynamique commençait dont on vient de fêter le quinzième anniversaire.

*
* *

Quels sont, au point de vue agricole, les traits essentiels de cette expérience spécifique, les résultats acquis, les difficultés rencontrées, les perspectives. C'est à ces questions que nous nous efforcerons de répondre en examinant successivement :

- 1 — les structures et les caractères généraux de l'agriculture israélienne ;
- 2 — les différentes formes d'entreprises ;
- 3 — les méthodes et les moyens du développement et de la colonisation agricoles.

Il ne pouvait, évidemment, être question, en un laps de temps aussi court, de recueillir les éléments d'une étude exhaustive de l'agriculture israélienne : nombre d'excellentes études techniques et économiques répondent au demeurant à cet objet. Cependant, qu'il s'agisse des conditions de son développement ou de la diversité de ses structures, l'agriculture israélienne pose, sous un angle original, un certain nombre de problèmes fondamentaux qui, en suggérant d'utiles réflexions, rendent son étude particulièrement intéressante.

De telles observations ne peuvent manquer de frapper ceux qui sont à la recherche de solutions à la mesure des impératifs techniques, économiques et sociaux de l'agriculture de demain.

CHAPITRE I^{er}

STRUCTURES ET CARACTERES GENERAUX DE L'AGRICULTURE ISRAELIENNE

I. — Les données physiques de base.

1. — Israël a une *superficie* de 20.700 kilomètres carrés, soit la surface d'environ quatre départements français. Le désert du Neguev couvre à lui seul 12.000 kilomètres carrés. Les régions non arides ne représentent donc que 8.000 kilomètres carrés, soit 800.000 hectares, dont une partie (300.000 hectares) est constituée de collines rocheuses, susceptibles de servir de terrains de parcours fournissant, en certaines saisons, un fourrage plus ou moins abondant.

Le domaine agricole est donc très réduit puisque sur une surface totale de 2 millions d'hectares, 450.000 hectares seulement sont cultivés, soit moins de 25 % de l'ensemble du territoire. Les surfaces irriguées représentent actuellement près de 180.000 hectares, soit près de 40 % des terres cultivées.

2. — La *population* d'Israël atteint 2,3 millions d'habitants, dont près de 300.000 Arabes. L'accroissement de la population est dû, d'une part à un excédent des naissances sur les décès (environ 40.000 par an) et, d'autre part, à l'immigration dont le chiffre varie d'ailleurs selon les années et s'est élevé à 80.000 nouveaux venus en 1962. La conjonction de ces deux facteurs a eu pour effet de tripler la population du pays en quinze ans, cette population étant caractérisée par sa grande jeunesse (âge moyen : 28,3 ans en 1958).

Pour l'ensemble du pays, la densité de la population dépasse 100 habitants au kilomètre carré, zone désertique incluse (France 82 habitants). Si l'on fait abstraction du Neguev, on arrive à une densité d'environ 250 habitants au kilomètre carré, soit le chiffre de l'Angleterre ou de l'Allemagne fédérale.

Contrairement à une idée assez généralement répandue, Israël n'est pas à proprement parler un pays agricole mais un pays très

urbanisé. La population urbaine représente en effet 86 % du total, et la population agricole, qui en représentait encore 17 % il y a dix ans, se situe actuellement à 14 %, soit 322.000 personnes.

On ne compte en Israël que 3 hectares productifs en moyenne par travailleur au lieu de 7 à 8 pour la France,

3. — *L'eau* est le facteur limitant de la production agricole. Israël s'étire en effet sur 450 kilomètres de long du Liban à la mer Rouge et correspond aux latitudes du Maroc entre Casablanca et l'extrême Sud. La pluviosité diminue de façon régulière du Nord au Sud. En Galilée, la moyenne annuelle est de l'ordre de 900 à 1.000 mm. A la latitude de Tel Aviv, le chiffre s'abaisse à 500 mm. A Beer Sheva, « porte du désert », la pluie ne représente que 220 à 240 mm. Dans le Neguev, elle est insignifiante. Encore ces pluies ne tombent-elles que durant 20 à 25 jours au cours des quatre mois d'hiver.

Ces conditions naturelles font donc du bon usage de l'eau un des problèmes majeurs d'Israël et imposent la réalisation de travaux coûteux en matière d'irrigation. Mais, avec l'eau, le pays dispose d'un large éventail de productions allant des cultures des pays tempérés à celles des pays tropicaux. La nature des sols et le climat font en effet de l'agriculture israélienne une agriculture méditerranéenne assez typique devenant presque subtropicale dans le Sud.

II. — Les fondements de la politique de développement agricole.

Le développement agricole et la création d'une classe relativement nombreuse d'agriculteurs sont considérés en Israël comme les conditions essentielles de l'équilibre économique et social du Pays.

De multiples raisons expliquent cette orientation fondamentale de la politique israélienne.

La première, d'ordre doctrinal, ainsi qu'il a déjà été rappelé, réside dans les aspirations de base du mouvement sioniste. Ses théoriciens considèrent, en effet, qu'il ne suffit pas que le peuple juif se rassemble dans le pays de ses ancêtres mais qu'il importe également de remédier au déséquilibre dans la répartition professionnelle de ses membres, jusqu'ici caractérisée par l'importance des artisans et des commerçants et le petit nombre d'ouvriers et de

paysans. Les Pouvoirs publics considèrent donc comme absolument indispensable la création d'une classe importante d'agriculteurs à partir d'une population formée principalement d'immigrants qui n'est pas spécialement préparée à la vie agricole.

Cette option s'explique également par des *considérations d'ordre stratégique* qui impliquent l'implantation d'une population fixe à travers tout le territoire et en particulier aux frontières. La mise en valeur d'Israël n'a donc pu être réalisée en fonction des seuls critères économiques. Il a fallu tenir compte d'autres impératifs, et notamment de la nécessité de peupler certaines régions du pays dont les conditions naturelles étaient peu favorables à leur mise en valeur.

Enfin, *sur le plan économique*, Israël souffre de l'insuffisance des matières premières et sources d'énergie nécessaires au développement industriel et d'un grave déséquilibre de ses échanges extérieurs. Le développement agricole est considéré comme l'un des moyens permettant de réduire ce déséquilibre, l'accroissement de la production agricole exigeant moins de produits importés que l'accroissement de la production industrielle. Il vise, à la fois, à assurer l'auto-suffisance en matière alimentaire au meilleur prix possible et à dégager des excédents exportables.

Pour toutes ces raisons, un effort considérable de développement et de colonisation agricoles est poursuivi en Israël d'un commun accord entre tous les partis et groupements politiques.

III. — La production agricole.

Le rythme d'expansion de l'économie agricole est, de fait, particulièrement important. De 1948-1949 à 1958-1959, c'est-à-dire en l'espace de dix ans, la production agricole a été multipliée par quatre. Dans les dernières années, qui sont les plus significatives, le rythme moyen de progression a été de plus de 10 % par an pour la production totale dont la valeur est estimée à environ 1 milliard de livres israéliennes (1,6 milliard de francs).

Toutefois, ce rythme d'expansion ne pourra être maintenu longtemps en raison, d'une part, des limites physiques que constituent le peu de réserves de terres cultivables et les disponibilités réduites en eau, d'autre part, des difficultés d'écoulement qui posent des problèmes de surplus de plus en plus aigus dans cer-

tains secteurs (lait, volailles, œufs). On considère généralement que les limites du développement agricole seront atteintes en 1970.

A l'exception des céréales, du fourrage et des matières grasses pour lesquelles on ne dispose ni de terre ni d'eau en quantités suffisantes, l'agriculture couvre désormais tous les besoins de la consommation intérieure et contribue de façon substantielle aux exportations.

La première place revient *aux agrumes* qui représentent, à eux seuls, 25 % du revenu agricole. La production de l'ordre de 70.000 tonnes par an donne à Israël la troisième place dans le bassin méditerranéen, après l'Espagne et l'Italie.

Les produits avicoles (volailles et œufs) occupent la seconde position avec 20 % du revenu agricole.

Viennent ensuite les produits laitiers (16 %), les céréales (16 %), les légumes (8 %), la viande (6 %), les cultures industrielles (betteraves sucrières, coton, arachides...).

Alors qu'il y a quelques années, la production agricole était insuffisante, le problème qui se pose aujourd'hui est d'orienter les spéculations de manière à éviter la surproduction dans certains secteurs où l'exportation se révèle particulièrement difficile (1).

IV. — La commercialisation des produits agricoles.

S'insérant dans une vaste organisation coopérative, la commercialisation de la plupart des produits agricoles est effectuée au stade final par l'intermédiaire des « marketing Boards » ou « offices de commercialisation » dont certains ont un monopole complet. Le premier de ces organismes a été créé pour la vente des agrumes. D'autres ont suivi, notamment pour les œufs et volailles, le coton, les arachides, les fruits et raisins de table, les cultures maraîchères. Les « marketing Boards » sont constitués, pour un tiers, de représentants de l'Administration et pour les deux tiers de représentants de la production et du commerce. Ils disposent de fonds de réserves pour stabiliser les prix par le stockage ou la transformation. Un prix minimum s'applique à certains produits : c'est le niveau auquel l'office achète les marchandises aux producteurs ou à leur organisation coopérative.

(1) Voir Chapitre III : L'Orientation des productions.

Organisme unique de vente disposant d'un vaste réseau commercial à l'étranger, les « marketing Boards » jouent un rôle particulièrement important dans l'exportation de la plupart des produits agricoles.

V. — Les résultats obtenus.

L'agriculture israélienne a pour caractéristique essentielle d'être une *agriculture intensive*, mécanisée, à forte productivité.

L'examen des *rendements* est un premier moyen d'apprécier les résultats de l'effort de développement agricole poursuivi depuis quinze ans. Ces rendements apparaissent particulièrement élevés :

- dans l'agrumiculture : 40 tonnes d'oranges à l'hectare ;
- dans le secteur laitier : 4.500 litres par vache et par an, soit le deuxième rang dans le monde ;
- dans la culture du coton : 3 tonnes à l'hectare, soit un des chiffres les plus élevés du monde.

A côté de ces exemples spectaculaires mais partiels, il convient d'envisager *la production par travailleur et mieux encore la valeur ajoutée par travailleur*, qui sont les véritables critères d'appréciation des résultats obtenus dans l'agriculture.

Il résulte d'une étude faite par M. Klatzmann (1), l'un des meilleurs spécialistes de ces problèmes, que la valeur de la production agricole par travailleur dans l'agriculture juive d'Israël atteignait, en 1960-1961, 12.000 F actuels, ce qui représente à peu près 40 % de plus que la moyenne française. Mais l'agriculture israélienne est une agriculture intensive qui consomme une forte quantité de moyens de production. Si l'on calcule la valeur ajoutée, c'est-à-dire si l'on déduit les dépenses de l'agriculture qui sont relativement plus fortes en Israël qu'en France, l'écart devient moins important : la valeur ajoutée par travailleur dans l'agriculture israélienne équivalait en 1960-1961, toujours selon l'étude précitée, à 7.000 F, c'est-à-dire approximativement 25 à 30 % de plus que le chiffre correspondant pour la France.

La valeur ajoutée moyenne par travailleur dépassé donc d'un peu plus d'un quart la moyenne française correspondante. Si l'on

(1) *Revue économique France-Israël*. Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience agricole israélienne ? (décembre 1962-janvier 1963).

tient compte des conditions de sol et de climat très défavorables en Israël et si l'on se souvient que ces agriculteurs sont en majorité des immigrants, qui ignoraient tout de l'agriculture à leur arrivée en Israël, les résultats obtenus dans l'agriculture israélienne prennent leur véritable signification.

VI. — Les structures et les méthodes de développement agricole israélien.

L'explication de tels résultats acquis dans des conditions difficiles doit être recherchée ailleurs que dans l'aide extérieure importante dont a bénéficié Israël. Sans doute cette aide était-elle une condition nécessaire au développement agricole. *Mais ce sont les facteurs psychologique et humain qui constituent sans aucun doute l'élément déterminant du succès de cette entreprise.* A l'ardeur de pionniers et à la valeur intellectuelle qui caractérisent les cadres de l'agriculture israélienne issus le plus souvent des premiers immigrants s'ajoute le niveau technique particulièrement élevé de la masse des agriculteurs. Qu'il s'agisse de l'enseignement, de la recherche ou de la vulgarisation (on compte un vulgarisateur pour vingt familles agricoles), Israël a consenti un effort considérable de formation et d'encadrement technique qui font des nouveaux immigrants des agriculteurs particulièrement compétents. La délégation a pu mesurer l'ampleur de cet effort en visitant l'Institut National d'Agriculture de Rehovot et l'École de Mikveh-Israël, première école d'agriculture, fondée en 1870, sur l'initiative d'Israélites français, et notamment de Charles Netter. C'est de cette école que sont sortis les premiers cadres de l'agriculture juive. C'est autour de cette école que fut fondé, en Israël, le premier village agricole des temps modernes.

Cet effort de formation des agriculteurs, s'il joue un rôle fondamental dans l'expérience agricole israélienne, n'est pas cependant le seul trait caractéristique de cette expérience.

Il s'insère, en effet, d'une part, dans une *structure d'exploitation* caractérisée par des formes d'organisation privée, collective ou coopérative qui ont permis de développer le secteur agricole dans les meilleures conditions pour des raisons humaines et techniques. Sur le plan humain, le mouvement kibboutz et, dans une moindre mesure, les Moshav « villages coopératifs » ont créé une

élite qui s'est vouée à l'agriculture et qui encadre les immigrants en provenance de pays moins évolués. Sur le plan technique, ces diverses formes d'organisation ont permis des progrès remarquables dans le domaine de l'équipement, de la mise en valeur et de la commercialisation de la production.

Cet effort de formation s'insère, d'autre part, dans le cadre d'une *politique de développement agricole et de colonisation* soigneusement organisée.

Ces deux aspects particulièrement typiques de l'expérience israélienne feront l'objet d'un examen plus approfondi dans la suite de ce rapport (chapitres II et III).

VII. — Les échanges extérieurs :

Israël et le Marché commun européen.

Le commerce extérieur d'Israël se caractérise par le volume élevé des importations et l'insuffisance des exportations. Il en résulte un déficit commercial important, les exportations ne couvrant les importations que dans la proportion de 45 %. En valeur relative, le déficit est plus particulièrement accusé vis-à-vis de la France puisque le rapport entre les achats et les ventes est de l'ordre de 7 à 1.

L'aide extérieure qui procure à Israël un surplus de recettes en devises d'environ 100 millions de dollars par an a permis jusqu'ici de combler ce déficit commercial. Cependant, on prévoit l'amenuisement et même la disparition de certaines recettes (diminution de l'aide américaine, fin des réparations allemandes).

Le développement des exportations est donc un élément essentiel de la politique économique du Gouvernement. Il s'agit toutefois d'une tâche difficile, car Israël n'offre aucune marchandise qui fasse l'objet d'une forte demande sur le plan mondial. Tous ses produits sont soumis à une vive concurrence internationale.

Les ventes au dehors de produits agricoles représentent suivant les années de 25 à 30 % du total des exportations. Elles ont tendance à décliner en valeur relative. Cette évolution provient avant tout du fléchissement des ventes d'*agrumes*, qui gardent cependant la première place dans les exportations agricoles. Les

œufs constituent le second poste. D'autres produits agricoles ont enregistré des progrès sensibles, notamment les arachides, les bananes, le blé dur et le coton.

La nécessité d'élargir à tout prix les débouchés explique l'intérêt passionné que porte Israël à un accord avec la Communauté économique européenne.

L'Europe des Six est à la fois le principal fournisseur et le principal client d'Israël :

- 20 % des produits industriels qu'exporte Israël sont absorbés par les pays de la C.E.E., 33 % par ceux-ci, la Grèce et la Turquie (pays associés), 45 % par cet ensemble et le Royaume-Uni ;
- 40 % des produits agricoles exportés d'Israël sont écoulés sur les marchés des pays de la C.E.E. et 90 % sur l'Europe de l'Ouest ;
- une grande partie des produits alimentaires importés en Israël provient d'Europe.

La mise en vigueur du Traité de Rome, le relèvement des droits dans les Etats membres où ces droits sont moins élevés et le régime préférentiel dont bénéficient les échanges intra-communautaires constituent un handicap au maintien du volume des exportations israéliennes et, à fortiori, à leur développement.

A défaut d'une adhésion à la C. E. E. que sa situation extra-européenne lui interdit, Israël aurait souhaité le statut d'Etat associé. Le Conseil des Ministres de la C. E. E. a écarté une telle formule dans la crainte de créer un précédent. Le Gouvernement israélien en est donc venu à l'idée d'une simple union douanière couvrant la moitié des échanges entre Israël et la C. E. E.

La Communauté n'a pas cru pouvoir suivre le Gouvernement israélien dans la voie d'un accord douanier portant sur un aussi grand nombre de produits et, au surplus, prématuré en ce qui concerne les produits agricoles dont le régime n'est pas complètement arrêté.

Israël s'est donc rallié à un accord négocié, produit par produit, et qui porterait sur les produits dont l'exportation est la plus menacée par la mise en vigueur du Traité de Rome (dont quatre produits agricoles : agrumes, légumes, fruits frais, œufs et volailles).

La déception a été grande en Israël lorsqu'on a appris, au début d'avril 1963, que le Conseil des Ministres de la C. E. E. n'avait consenti des réductions tarifaires aux Israéliens que pour trois produits : pamplemousse, engrais chimiques, certains textiles (maillots de bain). Cette proposition reste évidemment très en deçà des vœux du Gouvernement israélien, qui refuse de la considérer comme une réponse définitive.

Les liens étroits qui unissent, sur le plan spirituel et politique, Israël à l'Europe devraient être de nature à influencer sur la décision des Six lors des négociations à venir.

Il s'agit en tous les cas d'un problème vital pour Israël qui, du fait du blocus arabe, ne peut commercer avec ses voisins et dont le principal débouché est en Europe.

CHAPITRE II

LES DIFFERENTES FORMES D'ENTREPRISES

Un des traits les plus originaux de l'agriculture israélienne réside incontestablement dans la diversité des formes d'exploitation du sol. Il existe en effet simultanément quatre types principaux d'exploitation :

- l'exploitation individuelle de type traditionnel ;
- le « kibboutz », véritable communauté de production et de consommation ;
- le « moshav ovdim » ou village coopératif ;
- le « moshav shitufi », formule plus récente issue du Kibboutz, qui associe les formes collectives de production aux formes individuelles de consommation et de mode de vie familiale.

Contrairement à une idée assez répandue, l'agriculture israélienne est donc loin d'être en totalité « collective » et encore moins « collectivisée », c'est-à-dire contrainte au collectivisme. Seul le kibboutz est une exploitation collective, basée d'ailleurs sur le volontariat ; mais cette forme d'exploitation ne représente que le quart de la population agricole ; le reste de l'agriculture se partage entre un secteur coopératif formé de villages aux exploitations indépendantes et un secteur privé de type traditionnel.

Nous examinerons brièvement les traits essentiels de ces différentes formes d'exploitation en tentant de dégager quelques impressions recueillies au cours de visites trop brèves.

Précisons tout de suite que c'est principalement la formule des villages coopératifs qui, sans être la plus originale, nous paraît la plus riche d'enseignements.

I. — L'agriculture privée.

Groupées dans 136 villages formant une population de 107.000 habitants, soit le tiers de la population agricole totale, les fermes privées couvrent une superficie de 150.000 hectares, correspondant également au tiers des terres actuellement cultivées.

La structure de cette agriculture est traditionnelle. Les exploitations sont à tous égards semblables aux exploitations familiales d'autres pays, la seule différence étant qu'un grand nombre d'entre elles sont établies sur des terres appartenant au Fonds national juif en vertu d'un bail à long terme.

C'est dans la première vague de colonisation de 1880, russe en majorité, que réside l'origine de cette catégorie d'exploitants, qui dut affronter une longue suite de fléaux (absence d'eau, malaria, attaques des Arabes, stérilité du sol) et d'échecs (crise vinicole) avant de parvenir à la création d'orangeries d'où date sa prospérité.

La place de cette agriculture privée dans l'économie agricole du pays varie selon les secteurs de production. Elle est particulièrement importante dans le secteur des agrumes, où elle représente 50 % de la production totale, la vigne 70 %, l'élevage 50 %, les légumes 35 %, les volailles et les œufs 30 %, les arachides 27 %, le coton 20 %.

Cette agriculture privée s'appuie sur une puissante organisation coopérative pour ses approvisionnements ainsi que pour la vente et l'exportation d'agrumes et de vin, sans oublier un réseau très dense de relations internationales.

Coexistant avec les formes d'entreprises du secteur collectif et du secteur coopératif, l'exploitation privée reste un secteur témoin qui a cessé de s'étendre car il ne s'installe plus d'exploitants indépendants en Israël. C'est cependant cette coexistence de structures et cette confrontation de méthodes très diverses qui donnent à l'économie agricole israélienne sa véritable originalité.

II. — L'agriculture collective : le « kibboutz ».

Les kibboutz, au nombre de 146 en 1946, sont 229 actuellement, leur nombre d'habitants passant de 30.000 à 80.000. Ils exploitent une superficie de 160.000 hectares, soit un peu plus du tiers des superficies cultivées en Israël.

Origines : l'exploitation collective est née de la deuxième vague d'immigration consécutive aux pogroms de Russie en 1903. En même temps que le mouvement sioniste qui, depuis 1880, vise à implanter à nouveau le peuple juif sur la terre d'Israël, l'idéologie socialiste tolstoïenne a fortement marqué ces immigrants, fondateurs des premières communautés. C'est en 1910 qu'un certain nombre de ces pionniers se réunirent et fondèrent à Deganya, au bord du lac de Tibériade, le premier kibboutz. La volonté de créer une société socialiste sans classe, la règle selon laquelle « chacun donne selon ses moyens et ses capacités et reçoit selon ses besoins », le désir de refaire un peuple avec une pyramide sociale formée d'une large base de producteurs égaux en droit et en dignité avec les professions commerciales et libérales dont on sait qu'elles étaient exagérément développées chez les Juifs de la Diaspora, tels sont les principes idéologiques qui animèrent les fondateurs des premiers kibboutz.

La pression des événements est venue apporter son appui à la doctrine qui s'élaborait. Des motifs divers d'ordre technique, d'ordre économique, d'ordre humain, des raisons de sécurité, expliquent pourquoi un grand nombre de colons installés en Israël ont opté pour cette forme d'exploitation collective.

Les difficultés de la colonisation fournissent une première explication.

Pour surmonter les obstacles que constituaient une nature et un climat hostiles, pour défricher, pour assainir, des hommes le plus souvent inexpérimentés ont compris la nécessité de s'organiser en communautés étroitement unies par un même idéal.

La nécessité de se défendre contre le harcèlement des Arabes puis la volonté de ces pionniers d'établir, à partir d'éléments aussi disparates, l'unité et la solidarité indispensables à la naissance ou à la « renaissance » d'une nation firent de ces colonies à la fois agricoles et militaires de véritables points d'appui stratégiques

et les cellules morales où se formèrent les cadres politiques et militaires et d'où finalement naquit, en 1948, l'Etat d'Israël.

On comprend mieux ainsi le respect dont est entouré, en Israël, l'idéal kibboutzien.

Le kibboutz est un village agricole collectiviste gouverné par l'Assemblée générale de ses membres, qui élit chaque année un « exécutif », c'est-à-dire une direction responsable de l'administration et de la marche quotidienne des affaires.

C'est une *communauté de production* dans laquelle tous les moyens de production (terre, capitaux, travail) sont mis en commun. La terre étant propriété de l'Etat, le kibboutz est lui-même locataire de l'Etat. Quant aux capitaux d'exploitation, ils proviennent généralement d'un emprunt à long terme au Fonds de reconstruction.

C'est également une *communauté de consommation*. Chaque membre du kibboutz apporte son travail « selon ses capacités » et la collectivité pourvoit en échange à ses divers besoins (logement, nourriture, habillement, services sociaux) en fonction de ses moyens, dans le cadre d'un mode de vie également communautaire. Le niveau de vie de chaque membre de la collectivité dépend évidemment des revenus de l'exploitation collective qui peuvent varier très sensiblement d'un kibboutz à l'autre, les plus anciens étant généralement les plus prospères.

Les *enfants* sont dès le plus jeune âge groupés en « maisons d'enfants » et entourés des soins d'un grand nombre de nurses et d'éducateurs. Ils vivent donc en dehors de la cellule familiale ; cependant, les parents peuvent les voir aussi souvent qu'ils le veulent, le plus généralement deux à trois heures le soir après le travail. Chaque kibboutz possède une école primaire. Plusieurs kibboutz se groupent pour constituer un collège secondaire. Après avoir suivi le cycle normal des études qui leur permettent d'accéder à un niveau équivalent au baccalauréat, jeunes gens et jeunes filles partent pour l'armée effectuer un service d'une durée de 24 à 30 mois pour les uns, de 18 mois pour les autres. Avec les kibboutz, l'armée joue un rôle essentiel dans la formation civique en Israël. L'organisation « Nahal » symbolise remarquablement le lien existant entre le service militaire et l'œuvre agricole des pionniers. Après un entraînement militaire intensif, les jeunes

considérés comme particulièrement aptes sont affectés à des villages agricoles de frontière ou vont créer leur propre village dans des régions trop dangereuses ou trop difficiles pour l'établissement civil.

En visitant une telle colonie à Korazim, aux frontières du Nord, la délégation a pu observer « l'esprit pionnier » qui anime ces jeunes « soldats-laboureurs ».

Ces institutions collectives ont comme trait essentiel de n'avoir aucun caractère obligatoire. Elles reposent à la fois sur le *volontariat* et la *cooptation*. Il ne suffit pas, en effet, d'être volontaire pour devenir membre d'un kibboutz, il faut être accepté, ce qui implique au préalable de la part du candidat une période probatoire au terme de laquelle il appartient à l'Assemblée générale de se prononcer à la majorité des deux tiers sur l'admission du nouveau membre. En fait, pour vivre en bonne harmonie dans une telle existence communautaire, ces volontaires doivent avoir et ont, dans la plupart des cas, une idéologie commune, soit d'ordre politique, soit même, dans certains cas, d'inspiration religieuse. Pour forger l'unité nationale on s'efforce cependant de mêler des immigrants de pays d'origine divers. En règle générale, les membres fondateurs sont d'origine homogène et forment un noyau qui maintient son influence sur le milieu.

On doit enfin noter *l'intensité de la vie culturelle* dans les kibboutz. Chaque village collectif possède son « foyer culturel » doté d'une salle de réunions et d'une bibliothèque. Ce foyer est le centre d'activités théâtrales, musicales, d'études archéologiques ou politiques. Le souci de promouvoir la vie culturelle de chaque membre est un des faits les plus marquants de la vie du kibboutz.

Les dimensions du kibboutz se définissent plus par le nombre de personnes le composant que par la surface, celle-ci pouvant être variable selon la fertilité du sol, les possibilités d'irrigation... En fait, le kibboutz réunit le plus souvent de 200 à 1.000 personnes et s'étend sur une surface variant de 300 à plus de 1.000 hectares. Il s'apparente ainsi à la grande exploitation agricole fortement concentrée, plus importante en règle générale que nos grandes exploitations agricoles. Cette structure permet un recours notable à la mécanisation et une division poussée du travail. Il en résulte une utilisation efficace des méthodes modernes de production et une technicité élevée des membres des kibboutz, qui n'avaient à l'origine aucune tradition agricole.

Bien qu'ils soient des villages essentiellement agricoles, certains kibboutz possèdent des entreprises industrielles importantes. A Giv'at Chaïm, village collectif de 800 personnes disposant d'une surface de 400 hectares, la délégation a pu visiter d'importantes installations de transformation des produits agricoles : jus de fruits, conserves, etc.

Compte tenu de la mécanisation des cultures et de la faible surface agricole disponible, cette diversification des activités est jugée nécessaire pour assurer le plein emploi et un revenu suffisant par travailleur.

III. — L'agriculture coopérative.

Elle revêt deux formes distinctes :

- le moshav ovdim ou village coopératif ;
- le moshav shitoufi, compromis entre le kibboutz et le moshav ovdim.

De 70 en 1945, le nombre de moshav est passé à 366 aujourd'hui, faisant vivre une population de 135.000 habitants, exploitant une superficie de 140.000 hectares environ.

A. — LE MOSHAV OVDIM OU VILLAGE COOPÉRATIF

A côté des villages collectivistes que constituent les kibboutz, se sont développés, particulièrement depuis la création de l'Etat en 1948, des villages coopératifs de petits exploitants, appelés « meshav ovdim ».

Il s'agit d'une communauté agricole où chaque famille vit individuellement et gère son exploitation de façon autonome et pour son propre compte. Mais ces exploitants sont étroitement reliés entre eux par les liens de la coopération, de l'assistance et de la responsabilité mutuelle.

Le moshav comprend, en général, 70 à 100 exploitations de surface égale. L'agriculteur dispose d'une petite ferme variant, selon les régions et les types de culture, de 3 à 15 hectares. Il y travaille en famille — toute main-d'œuvre salariée étant en principe exclue — et il exerce sa fonction de producteur sous sa propre responsabilité.

Cette exploitation familiale individuelle s'insère étroitement dans un intense réseau coopératif dont l'utilisation est obligatoire

et dont les multiples fonctions relèvent à la fois de la coopérative d'approvisionnement, de vente, de consommation, de la station de machines, de la caisse d'assurance mutuelle, de la caisse de crédit, du centre de gestion, etc.

L'autorité est exercée souverainement par l'assemblée générale des membres du moshav, qui élit le conseil du village, organe exécutif. C'est cette autorité qui gère les affaires coopératives ainsi que les affaires municipales, culturelles..., intéressant la colonie. La vente d'une ferme et l'admission de nouveaux membres sont soumises à l'approbation du conseil.

Cette formule, moins déroutante que celle du kibboutz, semble plus adaptée aux nouvelles vagues d'immigrants peu préparés à la vie collective. C'est sur ces bases que sont créées, dans leur grande majorité, les nouvelles colonies qui feront l'objet d'un examen particulier dans le chapitre de ce rapport consacré aux problèmes du développement agricole.

B. — LE MOSHAV SHITOUFI

Il s'agit d'une formule intermédiaire entre le kibboutz et le moshav ovdim dont l'institution est relativement nouvelle. L'exploitation se fait en commun dans les mêmes conditions que dans le kibboutz, mais chaque famille mène une vie privée indépendante, possède sa maison et dispose comme elle l'entend de la part du revenu qui lui revient, la répartition se faisant en argent et non en nature. Chaque membre actif du moshav shitoufi doit fournir à l'exploitation collective un nombre de journées de travail déterminé.

Tout en conservant les avantages du kibboutz en ce qui concerne la production et la répartition en fonction des besoins, cette formule présente l'avantage de sauvegarder intégralement le mode de vie familiale. Il existe une vingtaine de colonies collectives de cette nature groupant environ 6.000 travailleurs ruraux.

*
* *

Le moshav shitoufi pouvant être considéré comme une forme particulière, évolutive du kibboutz, on se trouve finalement en présence de deux formes d'entreprises très originales : le kibboutz et le moshav ovdim.

Le seul fait de la coexistence de ces deux formes d'entreprises montre que l'une n'est pas absolument supérieure à l'autre, et la discussion reste très ouverte en Israël même sur les mérites respectifs de ces deux formules.

A l'actif du kibboutz, il convient d'abord de noter qu'il constitue, selon l'expression de M. Bergmann, « l'école de cadres la plus remarquable qu'il soit ». C'est, en effet, en grande partie aux kibboutz qu'Israël doit de posséder des cadres nombreux, compétents et dévoués à la chose publique, ce qui est très rare dans les pays à ce stade de leur développement. Cette formule possède également de nombreux avantages sur le plan technique et économique. On observe en général dans le kibboutz une plus grande efficacité par unité de moyens de production et dans le moshav une plus grande efficacité par unité de travail. Cependant, le mouvement kibboutz ne peut être considéré comme une formule exportable. Il procède de conditions historiques et philosophiques qui sont propres à Israël et il paraît réservé à une petite élite de volontaires chez lesquels la valeur humaine et spirituelle compense le stimulant du profit. On observe actuellement une certaine stabilité de cette formule, qui se traduit même, dans certains kibboutz, par une crise de recrutement. Il s'ensuit un certain assouplissement de la règle interdisant le recours à la main-d'œuvre salariée et une tendance à une plus grande personnalisation.

C'est un fait que le moshav, dans la mesure où il répond mieux aux désirs d'une vie individualiste tout en conservant les principes de coopération, est considéré par les nouveaux immigrants comme le cadre le plus approprié à leur intégration dans la vie économique et sociale d'Israël. Il en résulte un déplacement du centre de gravité de la colonisation qui passe de la forme communautaire pure à la forme coopérative.

CHAPITRE III

L'EXPERIENCE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE — LA PLANIFICATION DE LA COLONISATION

Le droit de chaque Juif, sans distinction d'origine, de s'établir sur la terre des ancêtres est l'un des principes fondamentaux de l'Etat, sanctionné par la « loi du Retour » votée en 1950. La plupart de ces immigrants arrivent dépourvus de moyens et sans profession. L'Agence juive et le Gouvernement ont donc dû dépenser des sommes considérables pour les recevoir, les loger, les former, leur procurer des emplois dans l'agriculture et l'industrie, construire de nouveaux villages et de nouvelles villes, en un mot faciliter leur intégration sur le plan économique, social et culturel.

La politique de développement et de colonisation qu'implique cette intégration des immigrants est soigneusement planifiée, c'est-à-dire rationnellement organisée. On doit observer que si le terme de « planification » revient souvent dans l'étude de l'expérience de développement agricole en Israël, l'expression signifie davantage « aménagement du territoire » que « planification économique rigoureuse des différents secteurs de production ». Peu de pays réalisent, en effet, comme Israël, un aménagement du territoire « pensé sur le plan national ». En ce sens, l'expérience israélienne, les principes de la politique de développement agricole et les modalités d'exécution de la colonisation méritent tout particulièrement de retenir l'attention. On ne peut manquer de souligner, à ce sujet, le vif intérêt que portent à cette expérience les jeunes Etats d'Afrique Noire qui viennent d'accéder à l'indépendance et qui cherchent les voies de leur développement.

L'objectif principal de la colonisation agricole est d'attacher les immigrants à la terre et de les intégrer dans des communautés économiquement indépendantes. Quatre grands organismes sont responsables du développement rural. Ce sont :

1° *Le Ministère de l'Agriculture* qui définit les grandes lignes de la politique de développement rural et de l'intervention éco-

nomique de l'Etat dans le secteur agricole. Dans la pratique, son action concerne surtout les villages anciennement colonisés qui ont déjà acquis leur indépendance économique.

2° *Le Fonds national juif*, organisme foncier, créé à l'initiative de l'Agence juive et dépositaire des terres nationales.

3° *L'Agence juive*, un des organismes de base de l'économie israélienne, dont le rôle a été et reste fondamental, particulièrement dans le domaine agricole. C'est elle qui collecte dans les communautés juives du monde entier les fonds qui servent au rachat des terres, à l'organisation de l'immigration, à la création et à la consolidation des villages et colonies agricoles, à l'éducation et à la formation professionnelle des jeunes.

Depuis la création de l'Etat d'Israël, la contribution de l'Agence juive s'est élevée à environ un milliard de dollars (5 milliards de francs) dont la plus grande partie (80 %) provient de dons des Juifs américains. La moitié de ces fonds est consacrée au développement agricole. Si l'on y ajoute les « Réparations allemandes » et les prêts et dons du Gouvernement des Etats-Unis, *on peut mesurer combien l'économie agricole israélienne a été et reste tributaire de l'aide extérieure*. A mesure que l'Etat se fortifie et que les nouvelles unités économiques arrivent à un état d'équilibre, donc d'indépendance, certaines fonctions de l'Agence juive sont progressivement transférées aux services gouvernementaux, notamment au ministère de l'agriculture.

4° *Les organisations centrales agricoles*, au nombre de trois :

— le Centre agricole affilié à l'Hisdathrouth, la toute-puissante centrale syndicale et économique, auquel sont rattachés un grand nombre d'organismes coopératifs qui commercialisent par l'intermédiaire de la « Tnouva », coopérative centrale d'achat et de vente, près de 70 % de toute la production agricole du pays ;

— la Fédération des fermiers qui groupe l'ensemble des agriculteurs privés ;

— l'Union agricole, enfin, à laquelle sont adhérents les villages et organismes coopératifs non affiliés à l'Hisdathrouth.

L'expérience israélienne de développement agricole planifié mériterait à elle seule une longue analyse. On ne retiendra ici qu'un certain nombre d'aspects qui ont particulièrement retenu l'attention de la délégation : ils ont trait essentiellement aux moyens de production : la terre et l'eau ; au processus de création de nouvelles colonies agricoles ; enfin, à la production elle-même et aux modalités de son orientation. Ceci nous conduira à examiner :

- La propriété nationale du sol ;
- Le plan national d'irrigation ;
- Le développement des nouvelles colonies agricoles ;
- L'orientation des productions.

A. — La propriété nationale du sol.

La propriété nationale du sol est l'une des caractéristiques de base de l'expérience israélienne de développement. *La plus grande partie du territoire agricole (90,5 %) est en effet la propriété du Fonds national juif.* Un accord conclu entre le Gouvernement et le Fonds prévoit l'établissement de deux autorités centrales représentant chacune les parties contractantes : l'Autorité foncière nationale pour l'administration des domaines, sous l'égide du Gouvernement, et l'Autorité de développement foncier, sous l'égide du Fonds national juif, pour le défrichement, le drainage et le reboisement.

Les terres inaliénables sont louées en principe pour une durée de 49 ans, selon le principe du jubilé biblique par bail héréditaire avec possibilité de renouvellement du bail et sous condition que le locataire travaille lui-même la terre et ne la morcelle pas. Le niveau des loyers est extrêmement bas et n'est donc pas susceptible d'égaliser les écarts de revenu provenant des différences de fertilité.

Il existe cependant un certain mécanisme compensateur dans le fait que les superficies attribuées aux agriculteurs sont proportionnelles à la fertilité du sol.

La très grande importance qui est attachée en Israël au problème du *reboisement* explique l'effort entrepris dans ce

domaine par le Fonds national juif. Sur les 90.000 hectares des terres israéliennes qui sont considérés comme devant être reboisés, plus de 30.000 hectares le sont à l'heure actuelle, représentant 60 millions d'arbres. Cet effort vise à la fois à créer une ressource naturelle de valeur, à prévenir l'érosion du sol et à transformer le paysage.

B. — L'aménagement des eaux.

On a déjà noté l'importance capitale de l'eau pour le développement agricole d'Israël. Ceci explique que toutes les ressources en eau soient nationalisées, qu'un contrôle de la consommation soit institué ainsi qu'un fonds de compensation de l'eau. *La bonne exploitation des ressources hydrauliques est l'une des préoccupations majeures de la politique agricole d'Israël et fait l'objet d'un plan décennal d'irrigation, établi par l'Agence gouvernementale de planification des eaux : « Tahal ».*

Ce plan comporte trois grands projets harmonisés entre eux et dont deux — le projet « Galilée occidentale-Kichon » et le projet « Yarkon-Neguev » — se trouvent à un stade avancé d'exécution.

Le troisième projet, qui dépasse en envergure les deux premiers, est en voie de réalisation et devrait être mis en service à partir de 1965. Il s'agit du plan « Jourdain-Neguev » qui doit amener l'eau du Jourdain au cœur du Neguev, à travers toute l'étendue du pays, permettant ainsi la mise en valeur des terres désertiques

Lors de la visite qu'elle fit des installations de la conduite nationale d'eau de *Tabgha* où travaillent des ingénieurs français, la délégation a pu mesurer toute l'ampleur du projet et l'importance qu'il présente pour le développement du Pays. Situées sur les bords du lac de Tibériade utilisé comme principal réservoir, ces installations visent à élever par pompage, à 360 mètres de hauteur, c'est-à-dire en fait à 150 mètres au-dessus du niveau de la mer, une masse d'eau de 300 millions de mètres cubes par an, destinée à circuler sur un parcours de près de 250 kilomètres. La conduite principale, en partie aménagée sous la forme d'un canal, en partie sous celle de tunnels et en partie comme pipeline sous pression en béton précontraint, permettra de coordonner et d'intégrer les différents réseaux régionaux situés sur son pas-

sage. Un réservoir souterrain qui complétera le réservoir en surface du lac de Tiberiade est aménagé dans le Sud.

On doit rappeler que ce projet s'inscrit dans le cadre du plan général de répartition des eaux entre les Pays traversés par le Jourdain (Israël, Jordanie, Syrie et Liban) ou « plan Johnston », du nom du représentant personnel du Président Eisenhower qui l'a mis sur pied et avait pu obtenir, sur le plan technique, l'accord des pays intéressés. Toutefois, en octobre 1955, le Conseil de la Ligue arabe opposa son veto pour des raisons politiques à la réalisation de ce projet, considérant qu'il impliquait une coopération, fut-elle indirecte, avec Israël et qu'il était bénéfique pour son économie. Depuis lors, les menaces des pays voisins n'ont pas entamé la résolution israélienne de réaliser ce projet sur lequel n'en pèse pas moins une lourde hypothèque politique.

Dans l'état actuel des recherches hydrologiques, les ressources totales d'Israël en eau sont estimées à 1,8 milliard de mètres cubes. L'agriculture israélienne dispose d'environ 1,2 milliard de mètres cubes permettant l'irrigation de près de 180.000 hectares, soit 40 % des terres cultivées. Le projet de pompage des eaux du Jourdain permettra d'ajouter une tranche d'environ 300 millions de mètres cubes. Le complément, d'un montant équivalent, sera assuré par une meilleure utilisation des ressources et par le traitement des eaux usées. Cependant la pleine exploitation des ressources en eau du pays ne permettra d'irriguer que la moitié seulement des terres irrigables. C'est donc la quantité d'eau disponible et non la superficie des terres irrigables qui risque de limiter le développement agricole d'Israël. On estime qu'aujourd'hui, par suite de ces limites physiques, l'agriculture israélienne a atteint environ 80 % de son potentiel. Il ne lui reste donc qu'une marge de 20 % à moins que l'application de techniques nouvelles (dessalaison de l'eau de mer, création de pluies artificielles, diminution de l'évaporation des réservoirs ouverts) pour lesquelles les recherches sont activement poursuivies, ne viennent transformer les données du problème.

Pour obtenir avec chaque mètre cube d'eau le maximum de rendement, on recourt presque exclusivement à l'irrigation par aspersion. De plus, le plein emploi des installations hydrauliques sur une période aussi étendue que possible conduit à pratiquer la pré-irrigation qui, au printemps surtout, sature en eau des

sols dont les besoins se trouveront ainsi restreints en période de pointe.

Un autre problème essentiel a trait à la *tarification de l'eau*. Au cours des années passées, les différents réseaux d'irrigation étaient indépendants les uns des autres, ce qui se traduisait par un coût de l'eau variable d'un réseau à l'autre. Dans les réseaux du Nord où l'eau était relativement bon marché, on utilisait normalement de fortes quantités d'eau par hectare. L'interconnexion des réseaux permet aujourd'hui de rechercher un optimum économique sur le plan national sans que, pour autant, une péréquation complète des coûts de l'eau ait été réalisée. La solution intermédiaire qui est appliquée réside dans la seule péréquation des frais concernant la production de toute l'eau (recherches, forages, barrages, pompes...), chaque utilisateur supportant les frais de transport de l'eau qu'il utilise. Les prix varient ainsi de 3,5 agorot le mètre cube (soit 6 centimes) dans les régions les plus favorisées du Nord jusqu'à 25 agorot le mètre cube (soit 43 centimes) dans les régions les plus éloignées. On doit cependant souligner que ce prix ne correspond pas au prix de revient réel qui s'établit à 35 agorot le mètre cube environ, soit 60 centimes. Une subvention de l'Etat compense la différence.

La contribution la plus caractéristique d'Israël en matière d'aménagement des eaux réside en définitive :

1. dans l'effort en vue d'assurer un développement global des ressources en eau et l'exploitation la plus judicieuse de ces ressources dans le cadre d'un plan général, constamment révisé ;
2. dans l'effort d'exploration, de recherches, d'aménagement et de contrôle de ressources d'eau souterraines.

Israël offre, en outre, un magnifique exemple de développement de l'irrigation et l'on est tenté de penser, en voyant l'œuvre de ses pionniers, qu'après la révolution apportée depuis vingt ans par la motorisation de l'agriculture apparaît l'ère de l'hydraulique sous sa forme moderne.

L'expérience israélienne en matière de développement et d'exploitation des ressources hydrauliques vaut à ses techniciens une large audience dans les jeunes Etats d'Afrique et d'Asie confrontés avec des problèmes analogues.

C. — La planification de la colonisation : les zones de développement.

Les terres que le Fonds national juif destine au développement et à la mise en valeur sont attribuées au département de colonisation de l'Agence juive, organisme responsable de la création de nouvelles exploitations agricoles et de l'installation des nouveaux arrivants. C'est par le canal de cet organisme qu'ont été créées, à partir de l'immigration de masse qui a commencé en 1948, les nouvelles colonies de type « kibboutz » ou plus fréquemment de type « moshav » ou village coopératif.

I. — PRINCIPES DE LA PLANIFICATION

Le département de colonisation de l'Agence juive est divisé en cinq unités administratives régionales (Nord, Centre, région de Lakish, Néguev, régions montagneuses). C'est au niveau de ces cinq unités régionales que sont arrêtés les plans, dont l'exécution est assurée dans le cadre de sous-régions comprenant chacune trente à cinquante colonies. On observe donc une certaine décentralisation pour l'exécution des plans régionaux.

La coordination avec les organismes étatiques est assurée notamment par un centre commun de planification et de vulgarisation réunissant les experts du département de la colonisation et ceux du Ministère de l'Agriculture.

Lorsque les colonies ont atteint un stade de développement suffisant et leur autonomie financière, elles deviennent des villages indépendants et relèvent alors du Ministère de l'Agriculture.

Pratiquement le service de colonisation se charge :

- de faire venir les nouveaux immigrants ;
- de les répartir sur les lieux de colonisation en mettant à leur disposition des fermes équipées ;
- de les assister après leur installation jusqu'à ce que la ferme se suffise à elle-même.

Il a donc pour mission d'organiser rationnellement l'installation des nouveaux immigrants et le démarrage de leur exploitation.

Partout la colonisation agricole se fait par la création autour d'un village « centre rural » de trois ou quatre villages « unités de

voisinage » de quatre-vingts à cent exploitations. L'école primaire et la plupart des services communs sont au village « centre rural ». Les villes créées par le service de planification groupent plusieurs centres ruraux. Elles sont dotées d'usines destinées à traiter les produits agricoles de la région. Tous les organismes de direction ou de centralisation sont groupés dans ces villes.

La première tâche du service de colonisation est de dresser l'inventaire des terres disponibles pour la colonisation et leurs ressources en eau : inventaire des sols, cartes pédologiques, pluviométrie, possibilités d'irrigation... En fonction de ces données sont localisés des « blocs » de terre correspondant à la création des villages « unités de voisinage ». Le choix final est arrêté en fonction des critères suivants : sécurité du territoire, possibilités d'irrigation, possibilités de débouchés pour les produits et moyens de communication, type de la colonie qui s'établira sur le bloc en question.

Ce choix étant fait, une étude préliminaire a pour but de déterminer l'unité familiale de culture. Au point de vue technique, l'étude comporte l'analyse des principaux facteurs de production : sol et eau. Au point de vue économique, la surface de l'unité familiale de culture sera calculée de telle sorte qu'elle fasse apparaître un revenu net équivalent au revenu de l'ouvrier urbain.

Ces différents éléments ont conduit les services de planification à distinguer quatre types d'exploitation :

1. — *Type « mixte » :*

- branche principale : étable comprenant 5 à 6 vaches laitières ;
- branches secondaires : arbres fruitiers, cultures maraîchères, aviculture ;
- surface : 3 à 4 hectares par exploitation ;
- quantité d'eau disponible : 16.000 à 22.000 mètres cubes par an selon les régions.

2. — *Type « agrumes » (dans la plaine côtière) :*

- branche principale : plantation d'orangers ;
- branches secondaires : cultures maraîchères, aviculture ;
- surface : 2,5 à 3 hectares irrigués ;
- quantité d'eau disponible : 15.000 mètres cubes par an.

3. — *Type « plantes industrielles » :*

- branches principales : arachides, betteraves à sucre, coton, sorgho... ;
- branches secondaires : aviculture, élevage ;
- surface : 4 à 4,5 hectares irrigués et 6 à 8 hectares de pâturages naturels ;
- quantité d'eau disponible : 15.000 à 19.000 mètres cubes selon les régions.

4. — *Type « montagne » :*

- branche principale : arbres fruitiers ;
- branches secondaires : aviculture, élevage bovin et ovin ;
- surface : 2,5 à 3,5 hectares de terres arables, 6 à 8 hectares de pâturages naturels ;
- quantité d'eau disponible : 4.500 à 9.000 mètres cubes par an.

Ces quatre types d'exploitation sont, bien entendu, des modèles et l'on constate en pratique des variations et des combinaisons de deux ou plusieurs types. Ces variations affectent particulièrement les branches secondaires qui s'adaptent à l'évolution de la conjoncture et, à un moindre degré, aux répartitions de production établies par le plan.

Les services de planification ne s'en tiennent pas à ces études théoriques. Des études comptables sont faites par la suite, qui doivent permettre de vérifier que l'immigrant possède le revenu prévu, garanti par son travail, et le concours des conseillers qui sont à sa disposition.

II. — L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

Après ces études préliminaires, qui ont permis de découper sur la carte des blocs d'une centaine d'exploitations chacun, de préciser la vocation agricole de chaque village et de déterminer l'unité familiale de culture, on procède à l'exécution des travaux.

Les immigrants arrivent alors dans un camp provisoire au centre du village et participent, comme salariés, à la construction des bâtiments, des réseaux d'irrigation, à la mise en valeur des terres, tout en commençant si besoin est à apprendre leur métier

d'agriculteur. C'est la première étape du processus d'installation des colons.

Dans une seconde étape, le colon prend possession de l'habitation et d'une partie du lot de terres qui lui sont destinées. Il continue toutefois à travailler comme salarié d'un entrepreneur privé à qui l'Agence juive a confié la tâche de la première et de la seconde année de culture. Il acquiert ainsi une formation agricole et dispose d'un revenu stable.

Un an après son arrivée, le colon dispose généralement de la moitié de sa terre. Dans les quatre ou cinq années suivantes, il reçoit le reste des terres qui lui sont allouées et il a acquis une expérience agricole lui permettant de tirer de son exploitation l'essentiel de son revenu. Cependant, pendant un délai d'une dizaine d'années, les fermes ne sont pas complètement autonomes (croissance des plantations, extension du système d'irrigation) et n'ont pas encore atteint un revenu normal. Pour maintenir le niveau de vie, l'Agence juive procure alors aux nouveaux colons des occupations complémentaires (afforestation, défrichement...).

C'est donc par paliers successifs que l'on s'efforce d'adapter le colon à la vie agricole à laquelle il était, en règle générale, totalement étranger.

Après cette période transitoire, le colon cesse le travail salarié pour se consacrer entièrement à son exploitation. Il demeure cependant soumis au contrôle du département de la colonisation, qui poursuit son action d'instruction et d'encadrement et établit un plan de travail saisonnier.

C'est à partir de la dixième année que le remboursement des frais doit commencer. Il est étalé sur une période de quarante ans.

Les colons qui n'exploitent pas ou exploitent mal leur terre peuvent être expulsés. Dans l'ensemble, les échecs sont rares ; leur proportion varie, selon les centres de colonisation, de 2 à 10 %.

III. — LES GRANDES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

La réalisation d'un tel plan se poursuit actuellement dans trois zones principales :

- celle de « Taanach », au Sud-Est d'Apoula ;
- celle d' « Adoulam », dans le corridor de Jérusalem ;
- celle, particulièrement spectaculaire, du « Lakish », que la délégation a visitée.

Inaugurée en 1955, la zone du Lakish compte aujourd'hui 56 villages représentant une population de 16.500 habitants. Elle a pour centre la ville de Kiryat Gat (14.000 habitants), dotée d'une zone industrielle comprenant notamment une usine de filature et de tissage, un centre de triage des arachides, une raffinerie de sucre. La zone du Lakish couvre une superficie de 95.000 hectares, dont 36.000 sont déjà cultivés et 56.000 sont cultivables. Les principales productions sont la betterave à sucre, le coton, les arachides et les légumes. On y développe également l'élevage. Les unités d'exploitation y varient de 3 à 4,5 hectares. L'investissement moyen s'élève de 30.000 à 35.000 livres israéliennes par exploitation. Lorsque l'exploitant paraît solidement implanté, il a la possibilité de devenir propriétaire de sa ferme (bâtiments) grâce à l'octroi de prêts à long terme (vingt ans) au taux de 3 % et à remboursement différé pendant trois ans.

Il est encore trop tôt pour porter un jugement sur les résultats d'une telle expérience. La plupart des exploitations, en effet, n'ont pas encore atteint la fin de leur période de développement. Le revenu net annuel par exploitation se situe actuellement autour de 3.500 à 4.000 livres israéliennes alors que l'objectif est de 5.500 à 6.000 livres.

Il semble que le problème fondamental soit avant tout un problème d'ordre humain. En dépit d'origines diverses (à Kiryat Gat, par exemple, les 15.000 habitants viennent de 35 pays différents), la majorité des immigrants est originaire du bassin méditerranéen et paraît avoir plus de difficultés à s'adapter aux travaux de la terre que les précédents immigrants.

A côté des problèmes d'ordre économique et professionnel, le département de la colonisation porte la plus grande attention aux problèmes sociaux et communautaires. Dans chaque village, l'instructeur agricole est doublé d'un assistant social, qui a pour tâche de promouvoir les initiatives communautaires de nature à favoriser l'intégration sociale que la diversité d'origine des immigrants rend particulièrement délicate. Seule une immense volonté de vivre en commun permet de surmonter les difficultés propres à une telle expérience. Il est évident que, dans ces nouveaux villages, l'espoir d'une complète intégration réside dans la jeune génération.

D. — L'orientation des productions.

Alors qu'il y a quelques années la production agricole ne couvrirait pas les besoins du pays, le problème qui se pose aujourd'hui est d'éviter la surproduction dans certains secteurs où l'exportation se révèle particulièrement difficile. Un plan à long terme a donc été établi pour prévenir les surplus agricoles tout en permettant le développement dans des conditions rentables des nouvelles zones de colonisation. Chaque année, le Comité national de production agricole fixe les objectifs de production, décide quelles sont les branches où il faut envisager une expansion et celles, au contraire, où la production doit être limitée. Pour telle ou telle culture sera fixée une superficie globale à ne pas dépasser ; une ventilation est ensuite effectuée, suivant un système de quotas, entre les grandes régions économiques du pays, puis entre les sous-régions, les districts, les villages, qui, compte tenu de leurs principales potentialités, sont « planifiés » pour faire telle ou telle spéculation dans les conditions que l'on a déjà eu l'occasion d'analyser. Dans le village même, l'Assemblée générale des travailleurs décide enfin de la répartition des quotas entre les différentes exploitations. Si l'agriculteur se conforme aux prescriptions de la planification établie pour son village, il a la certitude d'écouler ses récoltes auprès de la Coopérative centrale d'approvisionnement et de vente, « la Tnouva », aux prix garantis fixés par les programmes nationaux.

C'est ainsi que l'auto-suffisance ayant été atteinte dans le domaine de la production laitière, des quotas ont été fixés à tous les producteurs, quotas qu'il est interdit de dépasser sous peine de pénalisations. En revanche, l'accent est mis sur les cultures industrielles, notamment les arachides, le coton et les betteraves sucrières. La pénurie de terres conduit à renoncer à produire plus d'une petite partie des céréales nécessaires. L'économie agricole israélienne repose, à cet égard, sur la transformation intensive en produits avicoles de céréales achetées aux Etats-Unis sur la base du cours mondial.

En fait, la planification des productions agricoles apparaît assez souple en Israël. C'est évidemment dans les zones de colonisation où les exploitations ne sont pas encore arrivées au terme de leur développement que la tutelle de fait des pouvoirs publics

s'exerce avec le plus d'efficacité. D'une façon générale, c'est essentiellement par le biais du mécanisme des prix, des subventions, du crédit, de la réglementation des échanges extérieurs ainsi que par l'action de persuasion des vulgarisateurs que les Pouvoirs publics s'efforcent d'orienter la production agricole. On doit cependant observer que la définition et la mise en œuvre d'une politique rationnelle d'orientation de la production se trouvent grandement facilitées par l'existence d'un excellent appareil statistique et comptable, les résultats des recherches agronomiques, l'encadrement très poussé des agriculteurs, l'organisation coopérative pour la commercialisation des produits agricoles et, d'une façon générale, par le haut niveau de développement des sciences agricoles.

CONCLUSIONS

I. — L'agriculture israélienne apparaît comme une agriculture intensive, industrialisée, progressive, caractérisée par un développement rapide et par la diversité de ses types d'exploitation. Ceci ne signifie pas qu'elle n'ait encore d'importants problèmes à résoudre dans les prochaines années, ce dont les responsables politiques et professionnels paraissent parfaitement conscients. Mais les immenses difficultés auxquelles Israël a déjà su faire face dans le passé et les traits essentiels qui caractérisent l'expérience israélienne permettent de penser que la solution de ces problèmes en sera rendue relativement plus facile.

II. — Il convient tout d'abord de mettre l'accent sur les facteurs qui paraissent déterminants dans la réussite de l'expérience agricole israélienne :

PREMIER FACTEUR. — *L'importance capitale qui est attachée à la formation des hommes :*

Grâce à l'effort entrepris dans les domaines de l'enseignement, de la recherche agronomique et de la vulgarisation, des hommes, les immigrants, qui n'avaient pour la plupart aucune notion de l'agriculture, sont devenus en peu de temps de bons agriculteurs, possédant un niveau technique élevé et capables de faire de l'agriculture israélienne l'une des plus intensives et des plus productives qui soient. L'expérience israélienne confirme, s'il en était besoin, l'importance fondamentale qui s'attache aux investissements intellectuels comme facteur de développement économique, en agriculture comme dans les autres domaines, et la nécessité de développer, parallèlement avec la culture générale, la technique et la pratique agricoles.

DEUXIÈME FACTEUR. — *L'adaptation des structures d'exploitation aux impératifs du progrès technique et de l'évolution économique :*

De la grande exploitation concentrée du kibboutz ou du moshav shitoufi à la petite ferme familiale du moshav ovdim insérée dans

un réseau coopératif très dense, c'est un fait que, suivant les époques d'immigration et l'origine des immigrants, les divers types d'exploitation ont permis d'apporter des solutions satisfaisantes tant au problème des structures de production et de l'organisation du travail qu'à celui des investissements massifs qu'exige une production aussi intensive.

TROISIÈME FACTEUR. — *L'orientation rationnelle des productions :*

De la programmation globale à la planification des spéculations par village, les techniques israéliennes d'organisation de la production visent à assurer un équilibre de la production et des débouchés ainsi qu'une spécialisation des régions et des entreprises dans les productions les mieux adaptées. S'ajoutant à la discipline librement consentie par chacun, le haut niveau technique des exploitants et le réseau très dense de conseillers qui les encadrent facilitent considérablement la mise en œuvre de cette politique.

QUATRIÈME FACTEUR. — *L'organisation de la commercialisation des produits agricoles :*

Le système des « marketing Boards » et une organisation coopérative extrêmement puissante en Israël assurent l'écoulement et la distribution des produits agricoles dans des conditions qui, par une liaison bien conçue, paraissent concilier au mieux l'intérêt des producteurs et ceux des consommateurs.

CINQUIÈME FACTEUR. — *La mise en œuvre d'une politique d'aménagement des eaux s'inscrivant dans le cadre d'un plan national de développement et d'exploitation « optima » des ressources en eau.*

III. — L'originalité et l'efficacité des structures et des méthodes qui caractérisent l'expérience de développement agricole et qui ont à maints égards valeur d'exemple ne doivent cependant pas masquer certains problèmes que pose à Israël l'évolution de son agriculture.

Il s'agit, en premier lieu, des transformations qui se produisent dans la nature même de l'immigration et de la colonisation. Le nouvel immigrant n'est plus, en général, ce pionnier imbu de l'idéal communautaire qui a caractérisé la première phase de la colonisation. Il s'adapte plus volontiers à une structure coopérative moins intégrale. La tendance actuelle paraît, en effet, favorable au secteur

coopératif, qui se développe alors que le secteur collectiviste formé par les kibboutz se heurte à des difficultés de recrutement. Ce déplacement du centre de gravité de la colonisation intéresse un des éléments de base de l'armature socio-économique d'Israël.

On doit observer, en second lieu, que le développement israélien repose sur une importante aide financière extérieure et qu'une raréfaction de cette aide risquerait de poser de difficiles problèmes, tant en ce qui concerne le financement des prochaines étapes du développement agricole que l'équilibre interne d'entreprises lourdement endettées.

Enfin, sur le point de dépasser le stade de l'autonomie alimentaire, Israël devra de plus en plus trouver en dehors de ses frontières, les débouchés d'une production croissante. Ce développement des exportations agricoles ne répond pas seulement à la nécessité d'assurer l'équilibre interne des marchés agricoles, il correspond également à la solution du problème fondamental qu'est pour Israël l'équilibre de ses échanges extérieurs. Dans le contexte géo-politique particulièrement difficile du Moyen-Orient, singulièrement du fait du blocus arabe, le développement économique et social d'Israël apparaît étroitement lié à ses relations avec l'Europe. La délégation doit, à cet égard, appeler l'attention sur l'importance considérable que représente pour ce pays le problème de ses relations avec les pays de la C. E. E.

Les membres de la délégation ont été unanimement frappés par la déception profonde qu'a causée, en Israël, la récente décision du mois d'avril 1963 du Conseil des Ministres de la C. E. E. relative aux réductions tarifaires. *Ils demandent avec beaucoup d'insistance que soient recherchées dans un esprit d'étroite coopération les modalités d'un accord qui tienne réellement compte de l'intérêt vital que représente pour Israël le développement de ses échanges avec l'Europe.*

Par le dynamisme de sa création, par sa civilisation et sa culture, Israël appartient au monde occidental et à l'Europe dont il forme une véritable enclave en Asie, il importe donc de tout mettre en œuvre pour garantir l'avenir de ce pays et renforcer ses liens avec l'Europe occidentale.

IV. — Il nous faut également être attentifs au fait qu'Israël est un pays dont l'expérience de développement dépasse de beaucoup en importance le cadre restreint dans lequel elle se situe. C'est un pays qui fait désormais école dans le monde. Il exerce, en effet,

une influence croissante dans les pays en voie de développement, notamment dans les jeunes États de l'Afrique francophone, où les institutions agricoles israéliennes, particulièrement adaptées à la solution des problèmes qui se posent à ces pays, exercent un réel pouvoir d'attraction dans les classes dirigeantes. Un nombre croissant de jeunes Africains viennent poursuivre leurs études dans les Universités israéliennes et s'initier aux méthodes qui ont fait leur preuve dans le développement économique d'Israël. Par ailleurs, les ingénieurs, techniciens, administrateurs israéliens, qui ont été pour une large part formés en France, sont appelés à participer à l'effort d'assistance technique dans ces pays.

Ce faisant, les Israéliens contribuent grandement au renforcement des liens entre les pays en voie de développement et le monde libre. Une étroite coopération entre Israël et la France apparaît donc très souhaitable à cet égard.

V. — Israël, et c'est là l'intérêt fondamental de l'expérience qui s'y développe, constitue en définitive, sur le plan agricole comme en bien d'autres domaines, un vaste laboratoire où, selon l'heureuse expression de M. Y. Guilloux, « des hommes à la fois réalistes et idéalistes cherchent dans le domaine des structures sociales et des rapports humains la synthèse de l'individuel et du collectif ». Sans doute, le modèle israélien n'est-il pas intégralement transposable en France. Cependant, au moment où l'agriculture française connaît de profondes transformations et cherche anxieusement les voies de son avenir, dans le temps où s'élabore une « politique des structures », où commencent à s'esquisser les formes nouvelles d'une « agriculture de groupe » et où s'amorce une organisation économique et commerciale du monde agricole, la référence à l'expérience agricole israélienne, qui s'insère dans des *disciplines de groupe librement consenties* et où des hommes essaient de trouver des formes de groupements combinant la justice sociale et l'efficacité économique, nous paraît singulièrement riche d'enseignements.

Aux pays industrialisés du monde occidental, où l'agriculteur n'est plus entouré de la considération qui fut jadis la sienne, Israël offre l'exemple émouvant d'un attachement profond et d'un respect presque sacré pour les choses de la terre. Il montre par-dessus tout ce qu'un peuple peut arriver à réaliser par la volonté, le courage, l'intelligence et le civisme lorsque la masse a conscience d'avancer vers un but et lorsqu'il existe une élite capable de sacrifier ses intérêts particuliers à l'intérêt supérieur de la Nation.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

- Israël. — David Catarivas. Collection « Petite Planète ».
- Israël. — Faits et chiffres 1962. — Département de l'information du Ministère israélien des Affaires étrangères.
- Israël. — Immigration et croissance. Shlomo Sitton.
- Les enseignements de l'expérience israélienne J. Klatzmann. Collection Tiers Monde, 1963, Presses universitaires de France.
- L'expérience agricole israélienne. D. Bergmann. Economie rurale, 2^e trimestre 1958.
- Le paysan d'Israël serait-il le paysan de demain ? Des agriculteurs français s'interrogent. Compte rendu d'un voyage d'étude d'agriculteurs français. Journal de la France agricole.
- Principes et tendances de la planification rurale en Israël. Albert Meister.
- La conquête du désert en Israël. Revue « Zone aride » n° 14. U. N. E. S. C. O.
- Le miracle agricole israélien. Y. Guilloux. Revue « Paysans », n°s 39 et 40, 1962-1963.